

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Relevé de décisions de la réunion du 19 décembre 2023

1. COMPETITIONS

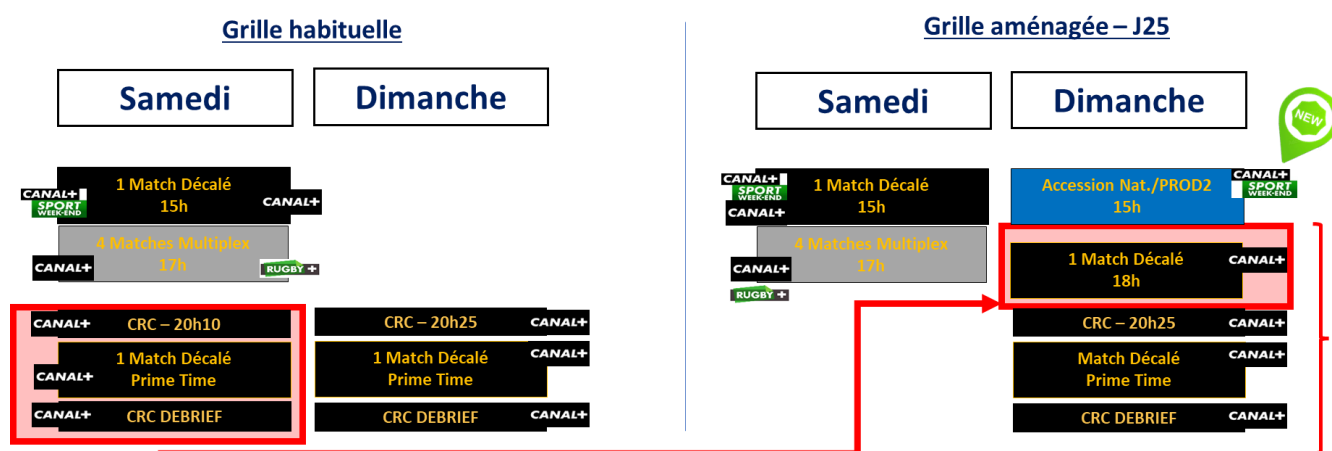
1.1. Homologation des résultats et classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches de :

- PRO D2 à l'issue de la 13^{ème} journée de la saison 2023/2024 ;
- TOP 14 à l'issue de la 9^{ème} journée de la saison 2023/2024.

1.2. Programmation de la J25 de TOP 14

En raison de la finale de la Champions League diffusée sur CANAL+, il n'y aura pas de match de TOP 14 le samedi soir lors de la J25. La grille de programmation de la J25 de TOP 14 (1^{er} et 2 juin) est aménagée comme suit :



Par ailleurs, l'access match National / PRO D2 sera diffusé par CANAL+ Sport, le dimanche 2 juin à 15h.

1.3. Programmation phase finale TOP 14

Les matches de barrages de TOP 14 sont fixés au samedi 15 juin 21h et dimanche 16 juin 21h.

Compte tenu du tirage au sort de l'Euro 2024 de football qui a eu lieu au début du mois, le Comité Directeur de la LNR a fixé la programmation définitive des demi-finales du TOP 14 qui auront lieu à Bordeaux :

- Demi-finale 1 : Vendredi 21 juin 2024 à 20h15 (CANAL+) (pour tenir compte de France/Pays Bas qui aura lieu à 21h)
- Demi-finale 2 : Samedi 22 juin 2024 à 21h05 (CANAL+)

Pour rappel, la finale du TOP 14 aura lieu le vendredi 28 juin à 21h à Marseille (CANAL+ et FRANCE 2).

1.4. Programmation access match TOP 14 / PRO D2

L'access match TOP 14 / PRO D2 est fixé au dimanche 16 juin à 18h.

2. Partenariats

Le Comité directeur a validé la conclusion :

- d'un partenariat avec la société Total Energies. La Compagnie multi-énergies devient ainsi partenaire officiel du TOP 14 et soutiendra le développement de la PRO D2 ;
- d'un partenariat avec la société De Dietrich en tant que fournisseur officiel du TOP 14

Ces deux partenariats seront activés à compter de la J12 de TOP 14.

3. Convention FFR-LNR

Une synthèse du Comité de pilotage Equipe de France est partagée en séance. Les échanges sur les aménagements susceptibles d'être apportés sur le cycle 2023-2027 se poursuivent.

Par ailleurs, le Comité Directeur a acté que la liste Premium de 45 joueurs qui déclenche les crédits Salary Cap de n+1, établie automatiquement sur la base du nombre de jours de mise à disposition sur l'année civile écoulée, sera désormais diffusée aux clubs de TOP 14 (jusqu'à présent chaque club ne recevait l'information que pour les joueurs de son effectif figurant sur la Liste).

Outil GPS commun Equipes de France / clubs : il a été décidé de reconduire avec la société Cataplut les accords pour une saison et d'organiser la consultation en 2024/2025 en vue des saisons 2025/2026 et suivantes.

4. Règlement Salary Cap – 2024/2025

Le Comité Directeur a décidé de prolonger en 2024/25 le dispositif des crédits internationaux mis en place lors de la saison 2023/24 au bénéfice des clubs pour accompagner la mise à disposition des joueurs de TOP 14 engagés dans le projet de France 7 pour les Jeux Olympiques 2024. Ces crédits s'appliquent au titre des joueurs inscrits sur la Liste Objectif 2024 ainsi que des joueurs Elite.

Le dispositif, qui est donc reconduit pour la saison 2024/2025, prévoit un crédit international de 100 000 € attaché aux joueurs de la Liste Objectif 2024 (13 clubs) et de 400 000 € pour les joueurs Elite (maximum 3).

5. Bilan RIF 22/23

Un bilan chiffré de la RIF en 2022/2023 a été présenté aux membres du Comité Directeur.

6. Composition de la Commission médicale de la LNR

Le Comité Directeur a validé la désignation du Dr Didier RATINAUD au sein de la Commission médicale de la LNR.